RCS : MAMOUDZOU
Code greffe : 9761

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MAMOUDZOU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2017 B 00022
Numéro SIREN : 827 703 331
Nom ou dénomination : ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt P2022/000006

EXTRAIT DES MINUTES

2022OP00014

[redacted]

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE MAMOUDZOU

ORDONNANCE

Nous, Benoît ROUSSEAU, Président du Tribunal Mixte de Commerce de Mamoudzou,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société **ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE SAS 42 avenue Mkarafouni Lieudit Kahani 97670 OUANGANI RCS Mamoudzou 827 703 331**

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2022 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 de ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE SAS 42 avenue Mkarafouni Lieudit Kahani 97670 OUANGANI RCS Mamoudzou 827 703 331 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Mamoudzou, le 21.07.2022

Le Président
Benoît ROUSSEAU

Frais de greffe de la présente ordonnance : 29.15 € TTC (23.25 € HT – 0 € TVA – 5.9 € débours) [redacted]

Pour expédition certifiée conforme à l'original

Société « ABATTOIR DE VOLAILLES – MAYOTTE »
SAS au capital de 80.000 euros
42, Avenue Mkarafouni, lieudit Kahani
97670 OUANGANI
827.703.331 RCS MAMOUDZOU

2022 07 14

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Je soussigné :

Monsieur Guillaume RUBIN,
Demeurant au 9, Rue des épices – Tsoundzou II – Résidence des Muscadiers - 97600 MAMOUDZOU,

Agissant en qualité de Président de la Société « **EKWALI NUTRITION ANIMALE** », Société par Actions Simplifiée (SAS), au capital de 300.000 euros, ayant son siège social à Ironi Be - 97660 DEMBENI, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MAMOUDZOU sous le numéro 534 667 779,

Agissant elle-même en qualité de Directeur Général de la Société « **ABATTOIR DE VOLAILLES – MAYOTTE** », Société par Actions Simplifiée (SAS), au capital de 80.000 euros, ayant son siège social au 42, Avenue Mkarafouni, lieudit Kahani - 97670 OUANGANI, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MAMOUDZOU sous le numéro 827 703 331,

A l'honneur de vous exposer :

- que ladite Société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le **31 décembre 2021**,
- qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le **30 juin 2022**,
- qu'en raison de certaines difficultés internes à la Société, les comptes définitifs de l'exercice n'ont pu être arrêtés et certifiés par le Commissaire aux comptes de la société dans un délai suffisant pour permettre la tenue de l'assemblée dans les délais légaux,

Qu'en conséquence :

Le requérant a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de **trois (3) mois** lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés.

Fait à Mamoudzou (97600),
En 2 exemplaires originaux,
Le 27 juin 2022,

Monsieur Guillaume RUBIN

Annexes : Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021